RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Agence Régionale de Santé

ZONE DE DISTRIBUTION : AUZET VILLAGE

Conclusion sanitaire

2024

La synthèse des analyses réalisées sur plusieurs années indique que l'eau est globalement de mauvaise qualité bactériologique.
En effet, le contrôle sanitaire a mis en évidence plusieurs non-conformités bactériologiques attestant d'une dégradation de la qualité de l'eau.

Toutefois, en 2024, la qualité bactériologique de l'eau distribuée s'est améliorée et est de bonne qualité (taux de conformité de 100%).

Indicateur global de qualité

D

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : D

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : SOURCE LA CASSETTE, SOURCE RENAUDESC. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 49 personnes sur 1 commune (AUZET). Le responsable des installations est : « CA PROVENCE-ALPES-AGGLOMÉRATION (P2A) ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « CA PROVENCE-ALPES-AGGLOMÉRATION (P2A) » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

ABSENCE

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ENTRETIEN

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

TEMPÉRATURE

Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

SÉCHERESSE

En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **11/04/2025**

UDI **004000019**

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — D — Mauvaise qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **21**
Conformité : **71 %**
Valeur maxi : **60 n/100 ml**
Années prises en compte : **2023, 2024**

NITRATES — A — Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. La limite de qualité est fixée 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **0 mg/L**
Valeur maxi : **0 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. La limite de qualité est fixée à 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L par substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **175**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas d'exigence de qualité.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **46,4 °f**
Valeur maxi : **47,5 °f**

SULFATES — Dépassement de la référence de qualité

Elément d'origine naturelle pouvant présenter un effet laxatif et favorisant la corrosion des canalisations métalliques. La référence de qualité est fixée à 250 mg/L (seuil gustatif à 500 mg/l et effet laxatif au-delà de 1000 mg/l).

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **164 mg/L**
Valeur maxi : **270 mg/L**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres/familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Leur calcul répond à des critères nationaux. Les résultats du contrôle des paramètres liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Alpes-de-Haute-Provence - Rue Pasteur - 04000 DIGNE-LES-BAINS
www.paca.ars.sante.fr 04.13.55.88.20 ars-paca-dt04-sante-environnement@ars.sante.fr